



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Les dix-neuf février à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr René JEAN

Date de convocation : 13/02/2020

Date d'affichage : 13/02/2020

Présents : Mme MOORHOUSE et Mrs. JEAN, PIMBERT, PETIT, DUGRAND, AMOREAU, PIZZETTA.

Absents : MM. THIENPONT et LABATUT

Excusés : M. GARACH (a donné pouvoir à M.JEAN)

Secrétaire de séance : Mr DUGRAND Patrick

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

Absents : 02

Excusé : 01

OBJET : DELIBERATION- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

N°2020-02-07

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2020 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	190 350,78	190 350,78
INVESTISSEMENT	147 264,46	147 264,46
TOTAL	337 615,24	337 615,24

Le maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire
René JEAN

